

0041227340663

MISSION PERMANENTE DE TUNISIE

AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN SUISSE



البعثة الدائمة للجمهورية التونسية
لدى مكتب الأمم المتحدة
بالجنيف
والمنظمات الدولية بسويسرا

N° 0207

La Mission Permanente de Tunisie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des Institutions Spécialisées en Suisse présente ses compliments au Haut Commissariat aux Droits de l'Homme et a l'honneur de Lui transmettre, ci-joint, la réponse de la Tunisie à Sa lettre, référencée GVA 0181 en date du 10 février 2010, relative à la demande d'informations au sujet de l'application de la résolution 12/6 du Conseil des Droits de l'Homme sur les droits de l'homme des migrants.

La Mission Permanente de Tunisie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des Institutions spécialisées en Suisse saisit cette opportunité pour renouveler au Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, les assurances de sa haute considération.



Genève, le 28 mai 2010

Nombre de pages, y compris celle-ci : Quatre (4)

OHCHR REGISTRY

28 MAY 2010

Recipients : P.O.

T.S.

Haut Commissariat aux Droits de l'Homme
Genève

Fax : 022 928 9010